

PISCINE

NORMES DE LOCALISATION	◇	1,5 m de tout bâtiment, principal ou accessoire
	◇	6,7 m d'une ligne de moyenne ou basse tension
	◇	4,6 m d'une ligne basse tension en torsade ou du branchement d'un bâtiment
EN COURS LATÉRALES ET ARRIÈRE	◇	1,5 m des lignes de terrain
EN COUR AVANT	◇	Autorisée seulement sur les terrains de coin, dans la cour ne donnant pas sur la façade principale
	◇	Distance minimale de 3 m de la ligne avant
	◇	Doit être entourée d'une clôture ou d'une haie opaque
APPAREIL DE FONCTIONNEMENT	◇	1 mètre de la piscine ou de la clôture la protégeant
	◇	Minimum de 2 m des lignes de terrain

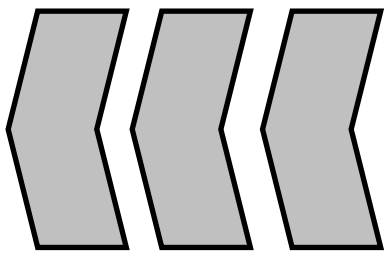
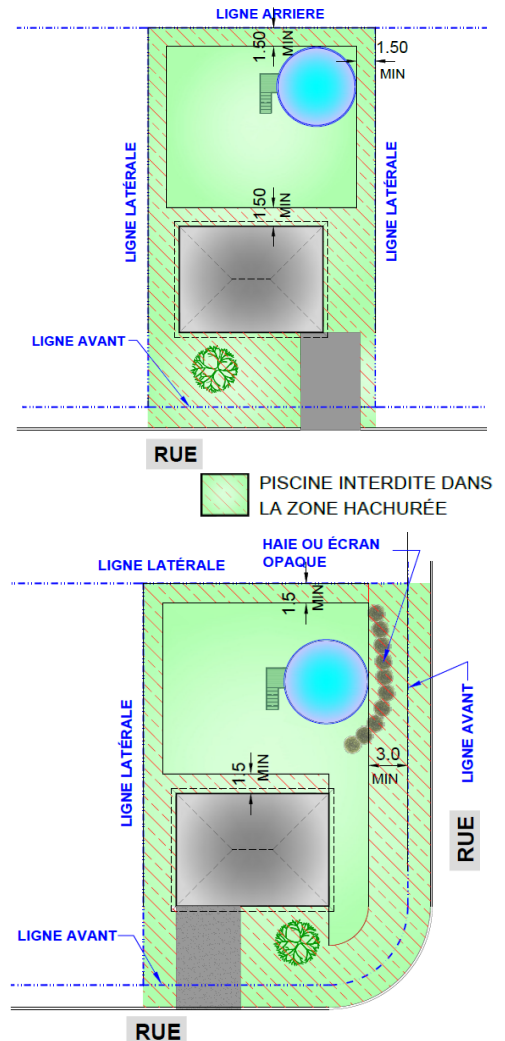
ENCEINTE DE PROTECTION

HAUTEUR	◇	Minimum de 1,2 m, <u>calculée à partir du plateau du patio</u>
CONCEPTION	◇	Dépourvue de tout élément de fixation, saillie, ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade
	◇	Doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre
OUVERTURE D'ACCÈS	◇	Doit respecter les mêmes normes de hauteur de conception que l'enceinte
	◇	Doit être pourvue d'un mécanisme de fermeture automatique
	◇	Doit être pourvue d'un loquet dans la partie supérieure de

DÉFINITION

Tout bassin d'eau destiné à la baignade doit respecter les normes destinées aux piscines. Cela inclut les piscines de types gonflable ou démontable.

NORMES DE LOCALISATION

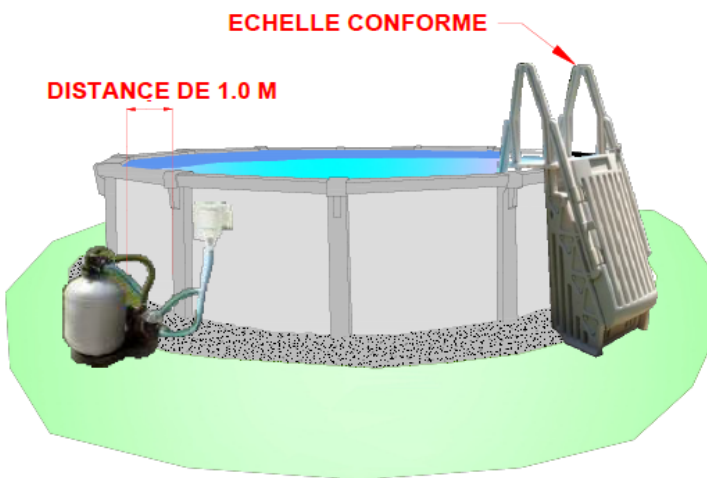


PISCINE RÉSIDENTIELLES

ENCEINTE DE PROTECTION (suite)

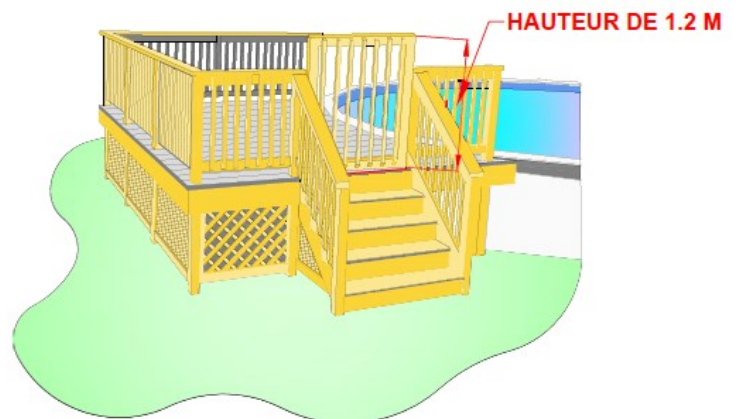
- ◇ Toutes les piscines à **parois rigides (métalliques)** de plus de 1,2 m de hauteur ne nécessitent pas de clôture (voir le croquis 1). Cependant, dès qu'un patio ou un élément de terrain vient diminuer cette hauteur sur un pourtour de 1 m de la piscine, la protection supplémentaire est requise
- ◇ Les normes de sécurité présentées sur cette fiche s'appliquent au niveau des piscines gonflable et démontable de moins de 1,4 m

PISCINE RIGIDE DE PLUS DE 1,2 M DE HAUTEUR



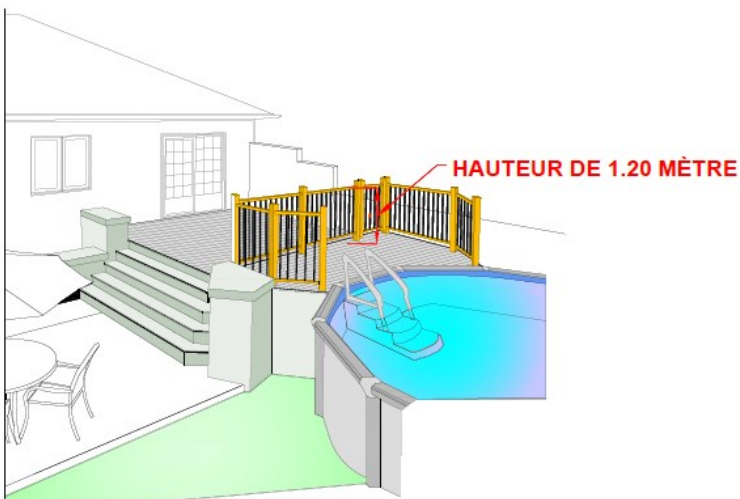
PISCINE RIGIDE DE PLUS DE 1,2 M DE HAUTEUR

AVEC PATIO D'ACCÈS

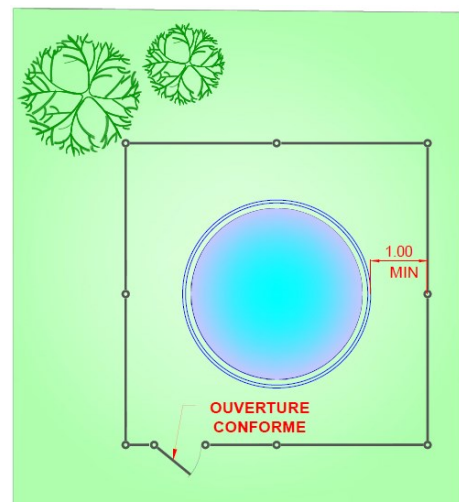


PISCINE RIGIDE DE PLUS DE 1,2 M DE HAUTEUR

AVEC PATIO RELIÉ À LA RÉSIDENCE



PISCINE GONFLABLE OU DÉMONTABLE DE MOINS DE 1,4 M DE HAUTEUR



SERVICE D'URBANISME

715, rue Harvey
Alma (Québec)
G8B 7H2

418-669-5030

MISE EN GARDE

Ce document est diffusé dans un but d'information seulement. D'autres normes et réglementations diverses pourraient s'appliquer. Il est de la responsabilité du requérant de s'assurer que le projet soit conforme à toute loi, disposition ou tout règlement applicables.